

Compte Rendu Sommaire du Conseil Municipal
Séance du 20 Octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 13 octobre 2014
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	publication	: 21 octobre 2014

Etaient présents : Véronique BERTHO, Cécile GUILLOTTE, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Jean Joseph LE PAN, Corinne TOULME, Stéphane CLEMENT, Hugues BANNET, Thomas PERRARD, Anne-France NAUDIN et Hervé MICHE DE LA BAUME

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Pierrick THOMAS a remis pouvoir à Cécile GUILLOTTE, Dominique ROUSSELOT à Véronique BERTHO

Etaient absents : Bernard GIARD et Yann COCHENNEC

Secrétaire de séance : Thomas PERRARD

I. Projet de territoire : appel à manifestation d'intérêt relatif aux Contrats de partenariat 2014-2020 avec le Conseil Régional de Bretagne

Pour élaborer les nouveaux contrats de partenariats (2014-2020), la Région Bretagne lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en direction des 21 pays bretons (dont le pays d'Auray) et des îles de Bretagne. Elle les invite à faire connaître les stratégies de leur territoire en identifiant les grandes priorités sur lesquelles ils souhaiteraient mobiliser les fonds régionaux et les fonds européens.

Les élus communautaires ont travaillé en concertation pour faire remonter ces stratégies durant l'été au Syndicat Mixte du Pays d'Auray et de l'Association des Îles du Ponant afin que ces derniers rédigent leur AMI respectif et le transmettent à la Région Bretagne avant le 31 octobre prochain.

Ils ont esquissé un projet de territoire et un inventaire des projets majeurs de développement et d'équipements pour Belle-Île autour des 7 valeurs énoncées lors des précédents mandats :

1. Une île vivante toute l'année
2. Le respect d'une nature battue par la mer et le vent
3. La solidarité et l'intimité d'un bout de campagne au milieu de l'océan
4. Le maintien d'une activité économique diversifiée
5. La liberté de se perdre
6. Une île ouverte, une île pour tous
7. Des caractères insulaires forts de leurs différences.

Les orientations de développement du territoire sont déclinées en :

A° Orientations prioritaires

- a) Initier et accompagner les nécessaires mutations économiques et sociales du territoire
- b) Développer une politique énergétique innovante et adaptée

B° Orientations secondaires

- a) Développer une politique culturelle structurante
- b) Développer une politique sportive structurante

Après discussion, les élus de Locmaria proposent les projets d'équipements de la commune dans l'ordre d'importance suivant :

1. Réfection du toit de la mairie
2. Restauration du perré de Port-Andro
3. Optimisation de l'offre en hébergement touristique de la commune
4. Rénovation de la salle polyvalente de Lannivrec
5. Aménagement du site des mouillages de Port-Blanc
6. Aménagement des voies et espaces publics du bourg de Locmaria
7. Etude prospective d'aménagement du site des « Grands-Sables / Arnaud »

II. Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime par la commune (Zone de mouillages de Port Blanc/Port Maria)

A l'instar du domaine terrestre, toute occupation du Domaine Public Maritime (DPM) est soumise à autorisation individuelle, précaire, révocable et assujettie à redevance. Suite au constat d'une multiplication de mouillages sans titre et d'une gestion de fait qui s'opère dans certains secteurs, il est nécessaire d'une part, de régulariser les occupations et d'autre part, de protéger l'environnement très impacté. Ainsi, les services de l'Etat ont délimité des zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) et imposent aux collectivités de prendre en charge la gestion de ces zones. En ce qui concerne la zone de « Port Blanc/Port Maria », elle est délimitée pour 68 mouillages.

Cette gestion figure dans l'article L.28 de la loi Littoral n° 86-2 du 3 janvier 1986 et dans le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) à l'article R.2124-39. Cette loi prévoit l'attribution d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime.

Pour ce qui est du dossier de Locmaria, cette AOT serait délivrée pour deux années à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime avec les services de l'Etat.

III. Convention Commune de Locmaria/Association AMIPOR pour la gestion de la zone de mouillages de Port Blanc/Port Maria

La commune décide de confier la gestion courante des mouillages à l'association AMIPOR (Amicale des Usagers des Mouillages de Port Blanc). Elle en reste responsable à l'égard de l'Etat. Elle continue à ce titre :

- d'assurer la police des lieux en s'appuyant sur l'aide de l'Etat - sachant qu'il n'existe pas de structure portuaire -,
- de décider du montant des redevances annuelles et d'en assurer le recouvrement auprès de l'association d'une part et des bénéficiaires de mouillages individuels, non membres de l'association, d'autre part.

La Commune conserve un pouvoir de contrôle de la gestion et l'association lui rend compte de ses décisions en la matière. Elle est valable pour une durée de deux années renouvelables.

IV. Désignation d'un délégué communal à l'Association des Iles du Ponant

Le Maire est membre de droit pour siéger au sein de l'Association des Iles du Ponant.

Les statuts prévoient qu'outre le Maire, un autre conseiller municipal soit désigné comme membre de l'association. Le conseil municipal désigne Cécile GUILLOTTE en tant que déléguée communale à l'AIP.

V. Echange de terrain entre le Conseil Général du Morbihan et la commune de Locmaria

Lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 2014, Madame BERTHO avait invité Monsieur Julien FROGER, Directeur Général Adjoint à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer, en charge du service espaces naturels et tourisme afin qu'il fasse part aux élus du projet d'échange de terrains pouvant intervenir entre la commune et le Département du Morbihan. Ceci, entre autres, afin que les parcelles exploitées par les agriculteurs de la commune soient propriété de la commune.

Il s'est avéré que la parcelle cadastrée Section ZV n°94 figure dans le périmètre d'intervention du CEL (Conservatoire des Espaces du Littoral). Il faut donc procéder à son retrait et il est proposé de la remplacer par la parcelle cadastrée Section ZV n°78.

L'échange final représentera une superficie totale des parcelles communales de 180 570 m² et des parcelles départementales de 176 363 m².

Le conseil municipal émet un avis favorable à cet échange modifié étant entendu qu'il se réalise sans soulte sur la base d'une valeur de 58 000 euros. Les frais inhérents à cet échange, géomètre et notaire, sont à la charge du Conseil Général du Morbihan.

VI. Temps d'Activités Périscolaires : Point sur les conventions signées

Lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2014, chaque élu avait eu connaissance des différents intervenants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, du planning d'intervention et du bilan financier.

A l'issue de la première période, à savoir du jeudi 4 septembre au jeudi 16 octobre 2014, la commission en charge des affaires scolaires s'est réunie le 16 octobre dernier afin de faire le point et programmer les plannings d'intervention de la deuxième période. Les élus précisent que ces temps sont organisés par la commune sous la responsabilité de Madame le Maire et que le bilan est très positif.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la première période, des conventions ont été signées avec Carole GUICHARD, pour l'expression corporelle, Camille THOMAS pour la Zumba Kid's, Mewen BAUCHY pour le théâtre, Christine GRENEAU pour le chant et l'éducation musicale, à raison de 30 euros la séance. Bernadette FLAMENT, est intervenue, en tant qu'élue bénévole, à titre gratuit, afin d'animer l'atelier peinture et photos avec un personnel communal.

Pour ce qui est de la deuxième période, il est prévu l'intervention de Carole GUICHARD pour l'expression corporelle, de Michèle RACADOT au titre de l'association Maen en Dour pour la danse et culture bretonne, d'Oriane et Marie THUILLIER pour la marqueterie et le modelage, et en complément un personnel communal en charge des ateliers pour les petits.

Madame le Maire rajoute que le jeudi 27 novembre 2014 sera un jour spécialement dédié au Téléthon et de ce fait, les enfants se rendront au Grand Phare afin d'y gravir les marches dans le cadre du « Défi du Grand Phare », tout au moins pour les plus grands.

VII. Amortissement des subventions d'équipements communaux

Le conseil municipal décide d'amortir sur cinq années les subventions d'équipements inscrites au budget primitif 2014 au compte 204 conformément à la réglementation.

VIII. Décision Modificative au Budget Principal : D.M. n° 03.2014

Les membres de la commission communale en charge des finances réunis le 14 octobre dernier proposent la décision modificative au budget principal suivante :

Fonctionnement : + 10 000 euros

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
- Chapitre 014		- Chapitre 73	
Article 7391178	: 500.00 euros	Article 7381	:+ 6 000.00 euros
Article 73925	:1 500.00 euros	Article 74127	:+ 4 000.00 euros

	+ 2 000.00 euros		
- Chapitre 65			
Article 6534	: 6 000.00 euros		
Article 6574	: 2 000.00 euros		

	+ 8 000.00 euros		
TOTAL	+ 10 000 euros		+ 10 000 euros

Investissement : + 2 000 euros

<u>Dépenses</u>	
- <u>Chapitre 204</u>	
Article 20422	+ 5 000.00 euros
- <u>Chapitre 21</u>	
Article 2158	+ 4 500.00 euros
Article 2183	+ 500.00 euros
	<hr/>
	+ 5 000.00 euros
Sous-Total	+ 10 000.00 euros
- <u>Chapitre 23</u>	
Article 2315	- 8 000.00 euros
Sous-Total	- 8 000.00 euros
TOTAL	+ 2 000.00 euros

<u>Recettes</u>	
- <u>Chapitre 040</u>	
Article 28041582	+ 2 000.00 euros

IX. DIVERS

- Bienvenue à Rafaël et Heïlyne BELLON-ANTONOFF nés le 2 octobre 2014.
Beaucoup de bonheur aux enfants et aux parents
- Halloween : Madame le Maire fait appel à la vigilance des parents le soir du 31 octobre afin d'éviter bien des désagréments notamment auprès des personnes âgées et isolées de la commune
- Cérémonie du 11 novembre 2014 : la cérémonie intercommunale a lieu à Le Palais cette année
- Collecte alimentaire : Elle aura lieu les 28 et 29 novembre 2014. Madame le Maire demande aux personnes élues et non élues qui souhaiteraient participer de bien vouloir se faire connaître. Il est précisé que la collecte alimentaire reste sur l'île ; elle est redistribuée tout au long de l'année
- Transports maritimes : Madame le Maire précise que les négociations avec le Conseil Général du Morbihan sont toujours en cours, bien que ce ne soit pas de la compétence des maires. Le dernier rendez-vous des maires avec le Président du Conseil Général, qui a fait suite à la visite au Ministère des Transports, s'est révélé fructueux. Malheureusement, à ce jour, à ce stade de discussions, il n'est pas possible d'avancer une grille tarifaire définitive car les travaux sont toujours en cours. Cela n'interviendra qu'après le vote au sein de l'assemblée départementale, prévu les 18 et 19 novembre 2014.
- Rencontre avec Monsieur le Préfet : Madame le Maire précise que Monsieur le Préfet invite les maires de l'île à une réunion axée sur la réforme territoriale le mercredi 22 octobre 2014. Elle a bien l'intention d'aborder les problèmes que suscitent les fermetures au public à répétition du Centre des Finances Publiques à Le Palais à cause du manque de personnels.

La séance est levée à 21 heures 00.